



GESTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Durée : 2 jours

Date : Du 27 au 28 avril 2009

Coût : 570U\$ (Paiement à l'inscription)

Langue : Français

Lieu : Installation d'YBox

Facilitateur : Jean - Paul MATTEI

INTRODUCTION

Les apports des accords de BALE II pour la reconstruction de la confiance envers le secteur bancaire

Titre I - Comment repenser le risque opérationnel dans les banques?

- Ⓢ Analyse du risque opérationnel (typologie, recueil de données, quantification)
- Ⓢ Gestion du risque opérationnel (stratégie, contrôle et processus).

Titre II - La spécificité du risque de fraude en matière bancaire ?

- Ⓢ Les fraudes en matière de carte bancaire,
- Ⓢ Cybercriminalité et fraude bancaire,
- Ⓢ Fraudes en matière d'effets de commerce (cavalerie....),
- Ⓢ Les autres manifestations de comportements frauduleux.

Titre III - Les risques inhérents au montage d'opérations de financements

- Ⓢ Les écueils des procédures systématisées en matière de crédit aux particuliers (Appréhension de l'influence du statut personnel et monitoring des suretés réelles et personnelles)
- Ⓢ Les écueils du financement des entreprises en matière de commerce international courant (spécificité des encaissements documentaires et des garanties internationales)
- Ⓢ Les écueils des techniques de financements structurés (crédits syndiqués, crédit bail, location financière, financements de projets)
- Ⓢ La pratique du ruling fiscal au regard des montages à ingénierie complexe (tels que le leasing double dip)

Titre IV - La responsabilité civile du banquier dispensateur de crédit ?

- Ⓒ Regards sur l'évolution du droit français de la responsabilité bancaire,
- Ⓒ Risques liés au soutien d'entreprises en difficulté,
- Ⓒ Risques liés à la rupture brutale de crédit,
- Ⓒ Risques liés aux obligations de sécurité, de surveillance, et de restitution des valeurs déposées,
- Ⓒ Risques liés à l'information en matière de confidentialité, d'information des clients des cautions et des tiers,
- Ⓒ Risques liés au devoir de conseil et de mise en garde

Titre V - La responsabilité pénale du banquier ?

- Ⓒ les délits bancaires et boursiers,
- Ⓒ les délits généraux,
- Ⓒ la responsabilité disciplinaire et pécuniaire en droit français.